



Municipalité

Au Conseil communal de L'Abbaye

L'Abbaye, le 4 janvier 2021

Préavis municipal N° 02/2021

SOUTIEN FINANCIER AU TÉLÉSKI DU LAC DE JOUX SA POUR LE RENOUVELLEMENT DU TÉLÉSKI « LE COMMUNAL »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

INTRODUCTION

Ce préavis a pour but d'apporter un soutien financier au Téléski du Lac de Joux SA, dont la Commune de L'Abbaye est un des actionnaires principaux.

Le Téléski du Lac de Joux SA a l'obligation de mettre ses installations aux normes fixées par la Confédération. Au vu de l'état actuel, le changement complet de l'équipement du téléski « Le Communal » s'avère indispensable.

Ce préavis ne remet pas en cause le subventionnement accordé annuellement à la société par le budget de fonctionnement, mais il s'agit d'une aide ponctuelle. Comme chacun le sait, la société ne dispose pas de liquidités suffisantes pour réaliser ce projet.

Par ailleurs, la volonté de la Municipalité est de maintenir l'offre de loisirs et touristique aux jeunes et moins jeunes de notre région, tout en pérennisant les installations actuelles.

De par sa fonction de liaison entre le Sapelet et le téléski du Lac de Joux, ce projet s'inscrit dans le contexte actuel et sera indispensable dans tout le développement futur de la station.

1. PRÉAMBULE DE M. HENRI BERNEY, MEMBRE FONDATEUR

Création des téléskis du Sapelet et du Communal

Projet

Lors des discussions de la commission de construction d'un grand téléski à l'Abbaye, il est immédiatement apparu aux membres qu'il fallait absolument envisager un développement futur. Aussi, l'implantation a été réalisée de façon à permettre aux skieurs d'atteindre le départ d'une installation qui les conduirait au sommet de la Biolle à près de 1'500 mètres d'altitude. Pour cela, il était nécessaire aussi de prévoir un téléski de liaison pour que les skieurs puissent rejoindre la station d'arrivée du grand téléski.

Financement

Pour le grand téléski, nous avons réussi à faire face à toutes nos dépenses avec le capital-actions de CHF 280'000.--. L'exercice comptable 66-67 n'a pas été extraordinaire, la saison de ski s'étant terminée le 12 février déjà. Les encaissements avaient tout de même permis de couvrir largement les dépenses. Par contre, la saison suivante (67-68) avait laissé un bénéfice assez extraordinaire, ce qui nous a encouragé à étudier sérieusement la mise en route de nos projets.

La période était propice : la construction d'un nouvel Hôtel de Ville à proximité du départ du téléski, la file d'attente pour prendre les cannes, l'ambiance générale des usines de la Vallée qui tournaient à plein régime, le tourisme qui se développait, l'amélioration des routes, la construction des autoroutes. Nous étions tous optimistes.

Les devis pour ces deux futures installations s'élevant à près de CHF 300'000.--, nous avons lancé une nouvelle souscription afin d'augmenter le capital-actions. Nous ne sommes pas arrivés à le doubler comme nous l'espérions, cependant nous avons trouvé CHF 200'000.--. Avec le résultat des deux premières saisons, nous n'avions pas trop de souci à nous faire. Aussi, à l'unanimité du conseil d'administration et de l'assemblée générale, nous avons passé commande à Pomagalski à Grenoble des deux téléskis, suivant leurs devis : Sapelet CHF 182'000.-- et Communal CHF 104'000.--.

A la fin des travaux, le total des frais s'élevait à CHF 356'000.--.

Avec les résultats des hivers 68-69 et 69-70, nous avons pu payer toutes nos factures.

A titre indicatif, les téléskis du Sapelet et du Communal étaient les deux premiers téléskis en Suisse avec un départ automatique.

Le 15 janvier 1970, les deux nouvelles installations étaient mises en service.

Le nombre d'actionnaires s'élevait à 384.

Henri Berney,
Membre fondateur et Bourgeois d'Honneur

2. CHRONOLOGIE DES INSTALLATIONS FIXES

En 1966, le téléski du Lac de Joux est la première installation réalisée sur le domaine skiable de L'Abbaye.

En 1969, une petite équipe de la commune a porté une réflexion quant à l'extension dudit téléski, en direction du sommet du Sapelet. C'est ainsi que deux nouvelles installations sur la partie supérieure du domaine ont été créées, à savoir :

- le téléski du Sapelet d'une longueur de 1053 m.,
- le téléski du Communal d'une longueur de 586 m (liaison).

En 2000, le Conseil d'administration décide de remplacer le téléski école « Les Collondès » de type à arrache-mitaines par un téléski à perches fixes de type école.

En 2012, la gare de départ du téléski du Lac de Joux SA a été changée et une remise en conformité complète de cette installation a été faite, y compris les installations électriques. A cette date, le contrôle des 30 ans (I30) a été réalisé.

Le 16 mai 2018, l'Association des remontées mécaniques de la Vallée de Joux (ARM Vallée de Joux) a été entérinée et ce, afin d'adhérer aux avantages liés au MagicPass. En vertu de l'art. 2 des statuts, l'association a pour but :

- la promotion du maintien et du développement des remontées mécaniques,
- l'uniformisation des tarifs hivernaux,
- la promotion de l'image et relations publiques,
- l'adhésion à la société « Magic Mountains Cooperation » (MMC).

Depuis la création des installations, celles-ci n'ont cessé d'être entretenues ; d'ailleurs la qualité de leur entretien est relevée lors des contrôles bisannuels effectués par l'autorité compétente.

De plus, divers travaux d'aménagements et d'améliorations ont été effectués tout au long des années et sont la préoccupation de la société.

Depuis 2008, la Municipalité et son Conseil communal soutiennent indéfectiblement la société Téléski du Lac de Joux SA afin de pouvoir faire perdurer les installations et d'offrir la possibilité aux combiers et visiteurs de profiter de notre région.

C'est grâce à l'engagement de tous les bénévoles et au soutien des diverses entreprises et sociétés de la région, que ce soit financièrement ou par le biais de mise à disposition de personnel ou matériel, que les installations du Téléski du Lac de Joux SA peuvent être développées et que l'offre proposée aux usagers peut ainsi être augmentée.



3. CARACTÉRISTIQUES

Le télésiège du Communal est un modèle Poma de type G60, c'est l'un des derniers modèles en activité en Europe.

L'entretien et la mise en conformité de l'installation devient très compliqué dû à sa vétusté et aux pièces de rechange qui ne sont plus livrables par le fabricant.



4. MISE EN CONFORMITÉ

Pour maintenir l'autorisation d'exploiter, l'organe de contrôle Concordat intercantonal sur les téléphériques et les télésis (CITT) exige la mise en conformité des installations, notamment celles du Communal qui doit être faite dans un délai de 2 à 5 ans, à dater de 2016. Raison pour laquelle ce projet figure au plan d'investissement depuis le début de la législature en cours.

Télésiège du Lac de Joux SA qui pilote ce projet, prévoit le renouvellement de cette installation en été 2021 par un télésiège mono-selles à pince fixe, rectiligne. Les objectifs sont clairement l'amélioration des conditions d'utilisation, un confort pour les

débutants, l'attractivité du domaine skiable par une exploitation concentrée vers les parties sommitales du domaine.

Le renouvellement du télésiégi du Communal projeté ne prévoit pas de pistes ou liaisons supplémentaires.

Ce dossier vous présente le télésiégi « Le Communal » situé sur le tracé de l'existant avec l'avantage de supprimer un pylône tout en gardant la gare d'arrivée et de départ au même endroit.



5. RÉCAPITULATIF DES COÛTS

Les coûts relatifs aux travaux de renouvellement de l'installation du télésiégi « Le Communal » se répartissent de la manière suivante :

Les prix indiqués ci-dessous sont HT.

Travaux	Montant
Démontage et évacuation de l'ancienne installation	CHF 35 000.00
Frais : mise à l'enquête, étude d'impact, géomètre etc.	CHF 10 000.00
Construction complète de l'installation	CHF 420 000.00
Divers et imprévus	CHF 15 000.00
Total	CHF 480 000.00

6. RÉCAPITULATIF DES MONTANTS À DISPOSITION

Grâce aux démarches entreprises par la société Téléski du Lac de Joux SA, ~20% du montant total susmentionné a pu être récolté, à savoir nonante mille francs (CHF 90'000.--):

Financement	Montant
Mécénat, soutiens privés, dons	CHF 55'000.00
Apport Téléski du Lac de Joux SA	CHF 35'000.00
Total	CHF 90 000.00

7. PARTICIPATION FINANCIÈRE COMMUNALE

Pour couvrir l'entier du renouvellement des installations du téléski « Le Communal », un montant de quatre cent huitante mille francs (CHF 480'000.--) est nécessaire.

La somme de nonante mille francs (CHF 90'000.--) est financée par la société Téléski du Lac de Joux SA.

De ce fait et conformément à son plan des investissements 2020-2025, la municipalité propose un soutien de **trois cent nonante mille francs (CHF 390'000.--)**.

8. AVENIR

Le Conseil d'administration du Téléski du Lac de Joux SA a la chance d'avoir en son sein des personnes jeunes, entrepreneuriales et motivées. Il est ouvert aux projets d'avenir, de collaboration et en constante amélioration pour étoffer la principale offre touristique de la commune de L'Abbaye.

Pendant la saison, 12 personnes sont engagées au Téléski du Lac de Joux SA. Tout au long de l'année, entre 3 et 5 personnes gravitent régulièrement sur le site du téléski pour sa bonne marche.

Les journées des pistes, organisées en automne, permettent à une quinzaine de bénévoles, habitants du village ou de la commune, de participer aux travaux préparatoires de saison.

En 2016, le Conseil d'administration a pris la décision de maintenir l'entier du domaine.

Des idées de diversification de l'offre estivale et hivernale seront étudiées.

Ce projet s'inscrit dans une augmentation de l'offre touristique régionale, tout en étant nécessaire à la continuité de l'offre actuelle.

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, le remplacement du téléski « Le Communal » est inévitable par sa fonction de téléski de liaison entre « Le Sapelet » et « Le Lac de Joux », il apparaît qu'il est essentiel à la survie et à la continuité des activités.

De ce fait, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Communal de L'Abbaye

- Vu le préavis 02/2021 du 4 janvier 2021 de la Municipalité,
- Oui le rapport de la commission chargée de l'étude,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- 1) **d'autoriser** la Municipalité à procéder aux travaux prévus,
- 2) **d'accorder** un crédit de *trois cent nonante mille francs (CHF 390'000.--) HT*,
- 3) **de financer** ces travaux par un recours à l'emprunt si nécessaire dans les limites du plafond d'endettement, voté à *seize millions neuf cent cinquante mille francs (CHF 16'950'000.--)*. L'endettement au 31 décembre 2019 s'élève à *huit million cent dix-huit mille neuf cent vingt francs (CHF 8'118'920.--)*.
- 4) **d'amortir** le montant de *trois cent nonante mille francs (CHF 390'000.--) HT*, sur une sur une période de 20 (vingt) ans par le compte 150.33.11, soit la somme de *dix-neuf milles cinq cent francs (CHF 19'500.--)*, la première fois au budget de l'année 2022.

Le présent préavis a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 janvier 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Christophe Bifrare



La Secrétaire



Laetitia Nicod

Délégués municipaux : Christophe Bifrare, syndic,
Paul-Claude Rochat, Philippe Grobéty, Patrick Berktold, Claude Piazzini

Municipal responsable : Paul-Claude Rochat

Membres de la Commission chargée de l'étude du préavis 02/2021 :

Rapporteur : Laurent Rochat

Membres : Pascale Meylan

Michel Berney

Roberto Cabras

Jean-Paul Poget

Suppléants : Jean-Noël Bifrare

Daniel Peter